



Le pavillon César (ici visible entre la tour de Poitiers et la collégiale Saint-Georges), d'après l'estampe de 1680

[Château de Vendôme : le pavillon de César](#)

Alors qu'au mois d'août, avec les fouilles archéologiques entreprises sur l'emplacement de la collégiale Saint-Georges, le château était de nouveau mis en lumière, il est peut-être opportun de se pencher sur un autre aspect des lieux, à savoir l'ancien pavillon de César, élevé jusqu'à la Révolution, à l'est de l'actuel parc. À part quelques rares vestiges, comme les arrachements des murs de refend, qui sont encore à peine visibles le long de la paroi rocheuse orientale, au pied du châtelet de l'entrée primitive, plus rien, aujourd'hui, ne rappelle la construction de ce bâtiment totalement inconnu. Un devis de réparations va toutefois nous permettre de mieux comprendre sa description,

tant interne qu'externe, inédite jusqu'à ce jour.

Construit après 1620 par le duc César de Vendôme à l'est de la cour, ce pavillon avec sa façade plein ouest, était, en réalité, composé de trois logis juxtaposés, communiquant ensemble par des escaliers communs, mais de hauteur différente, le corps central étant plus élevé de deux étages que les deux autres corps le flanquant.

Un devis estimatif des réparations

En avril 1771, le duché avait été donné en apanage au comte de Provence qui devenait ainsi, officiellement, le 9^e duc de Vendôme de 1771 à 1824, date de sa mort. Un apanage qu'il reçut de son grand-père, le roi Louis XV, à l'âge de 16 ans. Appelé Monsieur, il régnera sous le nom de Louis XVIII (1814-1815 ; 1815-1824) ; il eut pour frères, le roi Louis XVI et le futur Charles X.

Les habitants de Vendôme espérant beaucoup de ce changement pensèrent alors intéresser le nouveau duc au sort préoccupant de leur château. Des démarches furent donc entreprises par le maire de la ville, Gilles-François de Trémault, ancien lieutenant-général du bailliage prévôtal, auprès de M Racine, intendant de la Maison et des Finances de Monsieur.

Le devis, base de la présente étude, fut ainsi établi le 14 juin 1775, dès 8 h du matin, par les experts nommés, soit MM René Jumeau et François-Gabriel Mathias, tous deux architectes et entrepreneurs de bâtiments, demeurant à Vendôme, paroisse de la Madeleine.

M Jumeau avait été désigné par M le substitut de M le procureur général du roi de la Chambre des Comptes et M Mathias, par M Beauchamps, agent vérificateur de Monsieur et son fondé de pouvoir.

« En exécution de l'ordonnance de Monsieur le lieutenant général de Vendôme en date du treize courant (13 juin 1775)...Nous avons procédé au devis estimatif des Réparations et Reconstruction à

faire au château, portes, murs, fossés, fortifications et autres lieux à la charge du Roy... En nous transportant au château de la ville de Vendôme et avons commencé notre opération par un Bâtiment appelé le petit pavillon... ».

Le petit pavillon

Appuyé sur le côté sud d'un autre important bâtiment appelé, lui, dans le devis, le pavillon de César, il joignait le pied de la tour de Poitiers. Il mesurait 50 pieds de long, hors œuvre, sur 21,5 pieds dans l'œuvre soit environ 16,25 m de façade sur 7 m de dimension intérieure. Il s'élevait sur « quatre étages » (quatre niveaux y compris les combles) et mesurait 42 pieds de haut sous l'entablement (couronnement situé à la base du toit), soit environ 13,65 m (soit, encore approximativement ; 4,55 m de hauteur par niveau).

Le rez-de-chaussée (désigné ici comme premier étage) comprenait une cuisine et une grande chambre séparées par un mur de refend percé d'une porte, avec deux fenêtres sur cour munies de volets.

Un escalier en pierre donnant sur l'extérieur, commun avec le pavillon de César, s'ouvrait sur la grande chambre. Sa cage était toutefois éclairée par une seule fenêtre à chacun des paliers. Le premier étage (2e niveau) était composé comme le rez-de-chaussée, de deux pièces : ici, deux chambres avec cheminée communiquant par une porte et éclairées chacune par deux fenêtres avec volets.

Le deuxième étage (3e niveau), couronné dans sa partie supérieure par l'entablement, reprenait exactement la même disposition que l'étage inférieur.

Quant au troisième étage (4e niveau), là où devait se terminer l'escalier (à moins qu'il continuât à desservir les deux étages du logis central), il se situait dans les combles sous charpente éclairés par quatre lucarnes à fronton en pierre. La toiture était couverte en ardoises (autant d'indices indiquant que ce premier pavillon avait été achevé, contrairement à ce que l'illustration de 1680 laisse

supposer).

Le pavillon de César

Attenant vers le nord au petit pavillon précédent, ce deuxième bâtiment, plus imposant, s'élevait sur « six étages » (six niveaux y compris les combles). Il mesurait 59 pieds de long, hors œuvre, sur 21 pieds de profondeur, dans l'œuvre, soit environ 19,30 m sur 6,80 m, intérieur. Sa hauteur, du sol à l'entablement, n'est toutefois pas mentionnée.

Étant donné l'imprécision des mesures(1) relevées dans le devis (en pieds et en pouces), on peut considérer ce second pavillon, à quelques centimètres près, de même profondeur que le précédent, mais, pour le sûr, plus haut de deux étages.

Le rez-de-chaussée (1er niveau) se composait d'une chambre avec cheminée et percée d'une seule fenêtre, de 5,85 m sur 6,80 m de profondeur, elle-même contiguë à une seconde grande salle de 10 m sur 6,80 m, possédant une cheminée également, mais éclairée par deux fenêtres.

Dans tous les étages, du premier au quatrième (du 2e au 5e niveau), les pièces étaient superposées, identiques et de mêmes dimensions, toutes éclairées par une ou deux fenêtres comme au rez-de-chaussée et communiquant entre elles par deux portes percées dans le mur de refend.

Autres détails : la hauteur du plancher au plafond du quatrième étage était de 3,90 m.

L'entablement couronnant ce pavillon et sur lequel reposait la charpente dépassait de 40 centimètres le nu du mur. Les traces d'un curieux balcon en pierre monolithique de 1,30 m de long, supporté par des ferrures, étaient toujours visibles sur la façade (sans doute au niveau de ce quatrième étage).

Le cinquième (6e niveau), sous comble avec charpente supportant une toiture en ardoises était

éclairé par trois lucarnes à fronton en pierre.

Le devis fait également remarquer que, derrière le dit pavillon de César, les vieilles tours encore en place - soit les deux demi-tours de l'ancien châtelet de l'entrée 'est' - devenues inutiles devront être rasées. Heureusement, il n'en fut rien.

Le second petit pavillon

Ce troisième pavillon, semblable au premier décrit, se situait dans le prolongement du grand pavillon de César, côté nord. Il avait la même dimension en façade que le premier pavillon (16,25 m) pour plus, cette fois, de 8 m de profondeur dans l'œuvre, faisant de ce bâtiment, un avant-corps non négligeable d'un bon mètre. Il s'élevait également sur « quatre étages » (quatre niveaux) et comprenait aussi un escalier en pierre commun avec le pavillon de César, éclairé par une fenêtre à chaque palier.

Si sa hauteur totale n'est pas, non plus, indiquée, contrairement au premier pavillon, en revanche les dimensions des pièces sont, cette fois, bien mentionnées. Mais la particularité de ce dernier pavillon était de posséder deux façades : une sur la « Montagne », contrebutée par un contrefort, avec vue sur l'extérieur du château, et une sur la cour.

Le rez-de-chaussée se composait d'une chambre basse à cheminée de 7,50 m de profondeur sur 4 m de largeur environ, éclairée par une fenêtre sur chacune des façades et d'une grande chambre de 7,50 m sur 7,80 m, percée de deux fenêtres de chaque côté ; deux portes dans le mur de refend permettaient le passage d'une chambre à l'autre.

Jusqu'au deuxième étage, couronné par un entablement saillant seulement d'une quinzaine de centimètres, la disposition des pièces étaient rigoureusement identiques.

Seul, le troisième étage (4e niveau), sous comble charpenté avec couverture en ardoises, comme les combles précédents, devait différer dans l'agencement.

Côté ville, depuis ce dernier pavillon, une porte accédait à un corridor conduisant à la tour d'angle dite « des Quatre Vents » dominant la vallée (aujourd'hui transformée en terrasse là où se situe la table d'orientation). Dans ce corridor, à main droite (côté Montagne), un édicule en encorbellement, selon le présent devis, avait servi jadis d'oratoire(2) accessible par une arcade établie dans l'épaisseur du mur. À main gauche (côté cour), le mur était percé par deux autres arcades, l'une pour éclairer ce corridor, l'autre pour accéder à un escalier en bois desservant les étages du pavillon des Quatre Vents.

Ainsi, grâce à ce devis, nous avons pu appréhender dans ses grandes lignes la configuration architecturale de ce fameux pavillon de César, sans doute plus important qu'on pouvait l'imaginer car composé de trois corps de logis communs et qui plus est totalement inconnu..

Certes, de nombreuses interrogations demeurent, comme la date exacte de sa construction, voire de son démantèlement ; ces trois pavillons étaient-ils rigoureusement contemporains et l'appellation « Pavillon de César », pouvait-il s'appliquer à l'ensemble ? Quel sort fut dévolu à ces nombreuses salles et chambres diverses ? Avaient-elles été meublées et toutes occupées depuis 150 ans ?...

Mais à la question de savoir si le premier petit pavillon, apparemment correctement représenté (même nombre de niveaux et de fenêtres) sur la première estampe de 1680, était alors en construction ou déjà en démolition, tandis qu'en 1775, charpentes et couvertures en ardoises étaient bien en place, on peut penser qu'il n'était peut-être, à cette date, qu'en restauration, (à condition, bien sûr, qu'il fût contemporain aux deux autres). Il n'en est pas tout à fait de même pour le pavillon de César proprement dit, ici en partie masqué par la collégiale Saint-Georges, pour qui il manque manifestement un étage.

Note (1) : désormais les mesures seront données en mètres et décimètres. Toutes les dimensions, tant extérieures qu'intérieures sont ici converties sans tenir compte de l'épaisseur des murs et des

planchers qui n'est d'ailleurs, nulle part, précisée.

Note (2) : *un cul de lampe ouvragé, accroché à la tour des Quatre Vents, servant de base à cet édicule en encorbellement, est toujours visible depuis la douve.*

Sources bibliographiques : Devis des réparations à faire actuellement au château, palais, halles boucheries, etc - 14 juin 1775 - D n° 5 - Archives Nationales ; retrouvé par Gaël Simon, docteur en archéologie, que je remercie vivement.

Recherches et étude personnelles sur le château.

Iconographie : collection particulière.